



Confédération paysanne
de l'Ardèche

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Jeudi 07 Juillet 2022

Prédation

la Confédération paysanne de l'Ardèche soumet ses propositions au Préfet national «Loups» pour la défense de nos territoires d'élevage

La Confédération paysanne de l'Ardèche a reçu M.Celet, Préfet référent national « Loups » ce jeudi 7 juillet sur les terres d'une ferme ovine de Barnas et en présence de représentants de la DDT de l'Ardèche, de l'OFB (dont Nicolas Jean coordinateur de la « brigade Loups ») et de M. le Maire de Mazan l'Abbaye. La délégation de la Confédération paysanne de l'Ardèche, composée d'éleveuses et d'éleveurs du territoire, était accompagnée d'Annabelle Würbel, éleveuse drômoise et référente de la commission nationale « Prédation ».

Cette rencontre est la 1ère en Ardèche depuis la réunion du Groupe National Loups (GNL) du 27/06 lors de laquelle les nouveaux effectifs estimés de loups en France ont été revus fortement à la hausse ainsi que la zone d'expansion.

Nous avons souhaité que cette rencontre se déroule sur des pâturages de montagne à Mazan l'Abbaye (lieu d'une attaque de loups en Mai 2022) afin de montrer in situ le contexte de l'élevage dans nos territoires et de sortir des incantations qui, parfois, oublient ces conditions de travail des éleveuses et des éleveurs.

Alors que le département de l'Ardèche a de nouveau été touché par des attaques de loups en 2022, cette rencontre a ainsi permis à la Confédération paysanne de réaffirmer ses demandes et propositions :

- **Pour une augmentation des moyens financiers dédiés à l'élevage** et liés à l'accroissement de la pression de prédation
- **Pour une reconnaissance des besoins de nos territoires considérés par l'Etat comme des « fronts de colonisation » : nous demandons la mise en place d'une réelle politique d'ANTICIPATION** (et d'accompagnement-formation) et de sortir de la seule politique de réaction-indemnisation mise en place uniquement après que les attaques aient eu lieu
- **Pour une information directe et un système d'alerte** vis à vis des éleveuses et éleveurs via le suivi des attaques
- **Pour la prise en compte des impacts de la prédation sur la santé des paysan.nes** et une meilleure réactivité des démarches administratives

Chacun des ces grands axes fait l'objet d'une série de demandes et propositions que nous avons déclinées et soumises à M.le préfet et à son administration (Cf page 2). Les échanges ont ainsi permis de lancer des pistes de travail, à concrétiser lors de futures rencontres, pour les éleveuses et éleveurs de nos territoires,

La Confédération paysanne de l'Ardèche restera mobilisée aux côtés des éleveuses et éleveurs sur le terrain et au sein des rencontres de concertation/décision afin que des avancées rapides soient mises en œuvre.

Il en va de la santé de nos paysannes et paysans, de la survie et de la transmission des fermes d'élevage pour demain et, de ce fait, de l'avenir de nos territoires d'élevage en Ardèche dont la défense sera toujours une priorité pour la Confédération paysanne

ALLER PLUS LOIN:

Les propositions de la Confédération paysanne déclinées

Mazan l'Abbaye – 7 Juillet 2022

1- POUR UNE AUGMENTATION DU BUDGET PERMETTANT DE FAIRE FACE A L'AUGMENTATION DES POPULATIONS DE LOUPS

- **Des augmentations de crédits qui ne soient pas uniquement des crédits dit « d'urgence » mais qui vont dans le sens de mieux protéger les troupeaux : comment le groupe National Loups peut valider un budget constant face à l'explosion des populations de loups et à l'extension géographique de leur présence ? Nous demandons une réelle augmentation permettant de protéger TOU.TES les éleveuses et éleveurs et notamment dans les zones dites de « front de colonisation » comme l'Ardèche AVANT l'arrivée des loups.**

2- POUR UNE MEILLEURE ANTICIPATION / FORMATION / ACCOMPAGNEMENT

- **un changement de politique qui permet de réellement anticiper la mise en place de moyens de protection POUR TOUS les éleveurs et éleveuses (on arrête les cercles et on aide tout le monde) / La prise en compte de contextes différents, de pratiques différentes, selon les territoires plutôt que l'imposition d'une règle unique sur tout le territoire**
- **Les prélèvements de loups doivent être effectués en fonction des dégâts aux troupeaux et non dans un cadre de gestion de l'espèce : non dénonçons la « non protégéabilité des élevages bovins qui les excluent des aides à la protection !**
- **Le déploiement de formations (chiens de protections, relevé d'indices, lieutenants de loupeterie...) et la prise en compte des difficultés de mise en œuvre (contacts structure accompagnement type IDELE, ... / Mise en place d'un réseau d'échanges de pratiques entre paysa.nes, ...)**
- **La mise en place d'un Programme de recherche étoffé sur la compréhension du loup pour affiner protection**
- **Accélération et renforcement des moyens pour la surveillance et le comptage de la population lupine**

3- POUR UNE MEILLEURE INFORMATION PARTAGÉE

- **URGENCE de la mise en place d'un outil national pour que chaque éleveur/éleveuse soit au courant des attaques en temps réel ! Le défaut d'information des éleveurs et éleveuses en cas d'attaques est une réelle difficulté et un stress très important**
- **Mise en place de procédures de communications et d'alerte entre administrations de départements limitrophes**
- **Meilleure communication auprès des éleveurs et éleveuses sur l'importance de signaler tout soupçon d'attaques afin de ne pas laisser place aux rumeurs et de faire remonter ces infos pour sur l'administration soit au courant**

4- POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE HUMAINE DES ÉLEVEUSES ET ÉLEVEURS

- **Améliorer les délais d'instruction des dossiers concernant notamment les demandes de droits de tirs de défense : ils doivent être traités dans les meilleurs délais / Pouvoir anticiper ces dossiers quand c'est possible et réagir + vite en cas d'attaque**
- **Pour une réelle prise en compte et reconnaissance des conséquences du loup sur la santé des éleveurs et éleveuses (Cf travail de l'Inrae sur les impacts de la prédation sur la santé des éleveurs et éleveuses)**
- **Facilitation pour permettre à des tiers de confiance (Louvetiers, chasseurs, ...) de venir défendre les troupeaux attaqués car les éleveuses ne sont pas forcément des chasseurs. Il y a urgence de former ces tiers au plus vite !**
- **Meilleure prise en charge des dommages liés à une attaque dans le cadre de l'indemnisation : les animaux tués mais également les animaux portés disparus et les impacts sur le troupeau restant (blessures, pertes de production, ...)**

